



Changement de mode de garde

Par **pucca34**, le **11/01/2010 à 13:10**

Bonjour,rrnrJe suis divorcée de mon mari depuis 4 ans et avons établi une garde alternée pour notre fils âgé de 7 ans et demi. Je souhaite aujourd'hui demander la garde entière de mon enfants et aimerait savoir ce qu'il faut faire pour modifier le mode de garde et s'il est possible d'en changer au bout de 4 ans. rnrnAi je une chance de le voir modifié. Sur quels critères le juge se basera t il, dois je préciser une raison "grave" pour demander ce changement ?rnrnIl se trouve que je n'ai simplement plus confiance en lui et les échanges s'avèrent de ce fait difficiles. Il le laisse aller à la chasse alors que j'ai demandé à ce qu'il n'y aille pas vu son jeune âge et que cela me terrifie. Je suis totalement opposé aux armes, aussi petites et fausses soient elles. Merci de votre aide, cordialement.

Par **stellanini**, le **26/01/2010 à 11:00**

Nous sommes dans la même situation mais en plus l'enfant a lui même demandé à vivre à temps plein chez nous. Tu appelles le tribunal qui a prononcé votre divorce afin qu'il t'envoie un dossier à remplir en 3 exemplaires. Il y aura des pièces justificatives à joindre et une copie à envoyer à ton ex-conjoint. Vous n'avez pas besoin d'avocat mais tu peux demander une aide afin d'être sûre d'avoir bien rempli le dossier.rnTu n'as pas de raisons particulières a inscrire dans le dossier mais vous serez entendu par le juge ensuite. L'enfant peut être entendu aussi afin de connaître ses désirs et de savoir ce qui est le mieux pour lui. rnVoilà, j'espère avoir répondu au mieux à ta question.rnBon courage